

■ **Cinéma Apollo S.A. Neuchâtel**, à Neuchâtel (FOSC du 08.04.1999, p. 2277). Le capital-actions de CHF 100'000 est désormais entièrement libéré. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 200 actions de CHF 500 toutes nominatives. Statuts modifiés le 21.06.2002. La société est dissoute sans liquidation par suite de fusion, conformément à l'article 748 CO, par le fait que la société 'Cinepel S.A.', à Neuchâtel, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 1747 du 26.06.2002
(00538036 / CH-645.0.401.123-6)